



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019

Excusé : Michel CHEYNET procuration à René GIMENEZ

Absents Bruno MALTAVERNE, Carole PARAT, Véronique CLUTIER, Marlène GOMEZ

Secrétaire de séance : Cathy SOUMILLE

7 personnes dans l'assistance

2 points sont enlevés de l'ordre du jour et un est ajouté (location cave)

Le PV du CM du 7 mai est approuvé à l'unanimité.

1- Présentation du diagnostic Assainissement

René GIMENEZ présente ce diagnostic du réseau d'assainissement qui s'est réalisé en 3 phases

- Analyse
- Diagnostic et investigations de 2017 à 2019
- Programmation des travaux février 2019.

Ce diagnostic ne concerne pas les propriétaires des fosses sceptiques.

Phase 1 :Analyse

75 % du réseau a plus de 35 ans. La longueur totale du réseau d'assainissement sur la commune de Rochemaure est de l'ordre de 27,36 kms majoritairement gravitaire (86%).. le réseau est ponctué de 251 regards dont 62 ont des défauts et de 5 postes de refoulement les matériaux dominants sont le PVC (39%) et l'amiante-ciment (42%)

Phase 2 : le passage caméra a permis de mettre en évidence les défauts pré-localisés recherches nocturnes d'eaux claires parasites. Il s'agit des défauts :

- Qui affectent la structure des canalisations (Déformation, casse, fissure, etc...),
- D'étanchéité (Infiltration, joint fissure, etc...),
- D'encombrement (Branchement pénétrant, concrétion, etc...).

Les tests à la fumée ont permis de mettre en évidence :

- Les inversions de branchement privé (Chéneaux et grilles privés),
- Les inversions de branchement public (grilles et avaloir public).

Ces tests à la fumée ont permis d'identifier 75 anomalies .Un courrier a été fait aux personnes privées concernées pour leur demander de ne pas rattacher leurs eaux pluviales au réseau d'assainissement. En effet, la capacité de la station d'épuration est pénalisée par les eaux parasites.

Les charges polluantes sont inférieures à 50 % de la capacité nominale de la station. Et les volumes traités montrent que les mois les plus pluvieux ont généré des surcharges hydrauliques.

On note également le développement de l'H₂S (hydrogène sulfuré) et donc des dégradations importantes, au niveau de certains secteurs

L'ensemble de ce diagnostic conduit à l'élaboration d'un schéma général et de priorisation des travaux à entreprendre. Les priorités ont été définies selon l'impact des eaux parasites sur la station d'épuration.

L'ensemble des travaux représente 1.200.000 euros pour l'assainissement. Parmi ces dépenses à faire, sont prioritaires le quartier des Fontaines dans les 5 ans (450.000€ pour les eaux usées et 30.000€ pour les pluviales,) Condamine (50.000€) mais pas d'eau parasite, gare (155.000€).

L'extension du réseau dans le bas de Malarias nécessaire à la création d'un lotissement de 8 maisons sera à la charge du lotisseur.

René GIMENEZ précise que pour les Fontaines la réfection des réseaux s'inscrit dans un projet plus large d'aménagement du quartier. Une réunion de concertation ouverte à tous les habitants aura lieu le 10 ou 11 septembre.

Exceptionnellement le maire donne la parole au public présent en cours de conseil. Henri DAVID demande pourquoi il a fallu refaire une nouvelle étude alors qu'il y en avait une en 2010 qui avait déjà identifié un certain nombre de dysfonctionnements. René GIMENEZ répond que l'étude de 2010 ne permettait pas l'élaboration générale d'un schéma d'assainissement, indispensable pour l'attribution de subventions.

Une habitante demande pourquoi la SAUR ne prend pas en charge ces travaux.

Le maire dit que des subventions seront demandées. Ces travaux seront échelonnés sur 10 ans.

Il s'agissait d'une présentation, **pas de vote.**

2- Subventions aux associations

Pierre Yves CUNY présente les propositions de la commission. Il en ressort un certain nombre d'augmentations et à l'inverse des associations qui n'ont pas de subventions. Nous demandons un balayage association par association pour comparer avec les attributions de 2018.

Alors qu'elle avait fait une demande de 150€ l'association CRCR n'obtient rien. Pierre Yves CUNY dit qu'elle a l'utilisation des salles de la commune. Nous faisons remarquer que toutes les associations ont cette possibilité et que cela ne remplace pas une subvention d'autant plus que le CRCR doit s'assurer pour cette utilisation. Nous soulignons le nombre important d'adhérents de cette association (136 adhérents) qui témoigne de l'envie de participation citoyenne des habitants. Nous soulignons également que le CRCR traite de sujets de société et que sa récente conférence sur les écrans était très intéressante. Pour autant le maire refuse en nous disant qu'il s'agit « d'une association politique, qui critique sans cesse le maire comme en témoignent les affichages en centre village ». Nous avons beau une nouvelle fois essayer de préciser la distinction entre association politique et association citoyenne, nous ne pouvons faire changer la majorité sur ce point.

L'autre attribution qui soulève un débat c'est quand nous demandons pourquoi l'UNRPA Ensemble et Solidaire n'a pas obtenu les 1.000€ demandés mais seulement 950€. Pierre Yves CUNY réagit vivement en nous reprochant de ne pas avoir fait cette remarque en commission et nous demande pourquoi nous la faisons en Conseil Municipal. Nous lui répondons que les Conseils municipaux sont des espaces de discussions et de prise de décisions et que nous ne voyons pas où est le problème surtout pour un montant de 50 €. Il peut arriver que des éléments échappent en commissions et soient vus ultérieurement lors de notre étude des dossiers préalables au conseil municipal. Alors que cela n'aurait posé aucun problème technique, Pierre Yves CUNY reste arc bouté sur sa position.

Pas de remarques particulières pour les autres associations.

Nous sommes favorables aux augmentations données à certaines, mais compte tenu des 2 remarques précédentes, **nous nous ABSTENONS.**

3 -Subvention villages de caractère (réfection toilettes centre)

Cette délibération n'ayant pas été chiffrée est reportée

4 - Personnel communal vacataires enseignants.

Il s'agit d'une délibération prise chaque année permettant d'avoir recours à du personnel enseignant vacataires pour des tâches ponctuelles et discontinues, essentiellement l'accompagnement d'élèves entre les 2 écoles La vacation est sur la base de 24,28€ brut par heure d'intervention.

Nous demandons quelle utilisation de ces prestations a été faite en 2018. La réponse est que ça représente un petit volume d'heures, les vacances se faisant par tranche d'un quart d'heure.

Nous votons POUR

5- Suppression régies photocopies et livres

En l'absence d'un retour de la Trésorerie du Teil, cette délibération est reportée

6- Location de la cave 1 rue du Faubourg.

Cette délibération avait été reportée suite à nos remarques, lors du CM précédent en attendant de savoir si la bibliothèque en aurait besoin ou non. Sans qu'aucune concertation n'ait été faite depuis avec l'équipe de la bibliothèque, le maire nous dit que la bibliothèque n'en a pas besoin et Pierre Yves CUNY dit que la cave n'est pas adaptée pour le stockage des livres. Nous faisons remarquer que la bibliothèque a d'autres besoin de stockages (caisses pour le retour des livres et tables et chaises pour les réunions et animations) Il nous est dit que pour les réunions, la bibliothèque peut utiliser la petite salle du bas de la mairie, et que lorsque la toiture sera réparée, l'espace à l'entrée sera dégagé et permettra du stockage.

Le problème est que cette cave est occupée sans bail par une locataire qui y a ses habitudes. Nous demandons que le bail soit réduit à 1 an, le temps de bien identifier les besoins de la bibliothèque et de préparer la locataire à l'évolution possible de sa situation. Ce qu'accepte la majorité.

Dans ces conditions, **nous votons POUR.**

QUESTIONS DIVERSES

1- Personnel d'été. Il nous avait été dit que les jeunes ne seraient pas confinés dans des tâches de balayage et seraient intégrés dans des équipes. Or dès le démarrage de l'action, on voit des jeunes isolés balayant inlassablement les rues. Il nous est répondu que les jeunes recrutés en ce début de saison posent quelques problèmes en effet.

2- Fauchage de la route du château

Ce point a déjà été évoqué par des habitants, les abords de la route n'ont pas été fauchés et cela est dangereux surtout en cette période où de nombreux visiteurs empruntent la route. Le maire nous dit que la machine est en panne. Mais plusieurs élus ont conscience des risques d'accident engendrés par cette situation. Le nécessaire devrait être fait.

3- Invitations envoyées au maire et à son conseil municipal. Nous déplorons de ne pas recevoir systématiquement les invitations aux manifestations type AG des associations inauguration marché de producteurs reçues en mairie. Il nous est dit que les autres conseillers municipaux ne sont pas destinataires non plus. Nous demandons à en être systématiquement destinataires. Le maire nous dit que ce sera fait.

4- Nous repons la demande du coût des travaux de l'école. Le maire nous donne les chiffres de la phase 1 : 2.292.000€ et de la phase 2 1.112,000. soit un total de 3.400.000€. Nous demandons si c'est du HT ou du TTC. Après quelques hésitations, il nous est précisé que c'est du TTC. Mais comme nous n'avons pas le détail, nous ne savons pas si ce chiffre englobe ou non la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

La parole est ensuite donnée aux habitants

Le président de l'association du quartier des Fontaines rappelle que les habitants sont prêts à donner un coup de main pour entretenir le terrain de l'ancien Palm Garden pour que les enfants puissent y jouer.

Le maire dit que le retard a été pris à cause de la fibre optique qui a mobilisé les services techniques sur l'élagage. A ce sujet il précise que le déploiement va commencer au 1^{er} juillet et se déroulera sur 3 ou 4 mois, la commune est divisée en 4 secteurs puis il y aura 3 mois pour les opérateurs.

Le conseil municipal se termine aux alentours de 20 Heures.